

GENERALI ESPACE LUX VIE BELGIQUE

FICHE INFO

TYPE DE PRODUIT	Contrat d'assurance vie individuel avec garanties décès facultatives
DROIT APPLICABLE	Droit belge
LANGUE	Française et Néerlandaise
PRENEUR	Personnes physiques, résidentes fiscales belges
DURÉE	Durée viagère ou durée déterminée, au choix du preneur
DEVISE DE RÉFÉRENCE	EUR

Versements

VERSEMENT INITIAL	Min. 100.000,- € Min. 10.000,- € par support financier si investissement dans Fonds Général, Fonds Externes ou Fonds Internes Collectifs Min. 250.000,- € par Fonds Interne Dédié
VERSEMENTS LIBRES	Possibles à tout moment Min. 20.000,- € Min. 10.000,- € par support financier
MODE DE VERSEMENT	Uniquement par virement bancaire depuis le compte du preneur / le compte-joint des co-preneurs

Investissement

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	Les versements peuvent être investis dans l'ensemble des supports d'investissement suivants (sous réserve du respect des min. d'investissement) : <ul style="list-style-type: none">- Fonds Général- Fonds Externes- Fonds Internes Dédiés- Fonds Internes Collectifs
INVESTISSEMENT PENDANT LE DÉLAI DE RENONCIATION	Les versements, nets de frais, sont investis directement dans le ou les supports d'investissement choisis par le preneur

Disponibilité de l'épargne

RACHAT PARTIEL	Possible à tout moment Montant d'un rachat partiel : min. 10.000,- € Solde du contrat après un rachat partiel : min. 10.000,- € Solde par support d'investissement après un rachat partiel : min. 10.000,- € excepté pour le Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- € pour rester dans un Fonds Interne Dédié)
RACHAT TOTAL	Possible à tout moment

Réorientation de l'épargne

ARBITRAGES

Possibles à tout moment
Min. 10.000,- € par support d'investissement excepté pour le 1er investissement dans un Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- € pour investir dans un Fonds Interne Dédié)
Solde par support d'investissement après arbitrage : min. 10.000,- € excepté pour le Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- € pour rester dans un Fonds Interne Dédié)

Frais du contrat

FRAIS D'ENTRÉE	Max. 4,5 % de chaque versement
FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	Frais en fonction du support d'investissement : - Fonds Général : max. 0,90 % des réserves - Fonds Externes : max. 1,50 % des réserves - Fonds Internes Dédiés : max. 2 % des réserves
FRAIS DE RACHAT	N/A
FRAIS D'ARBITRAGE	Max. 0,50 % des sommes arbitrées

Ce document n'est pas contractuel et est remis à titre d'information uniquement. Il n'a pas vocation à être exhaustif et peut être sujet à modification. Le Document d'Informations Clés relatif à ce produit est disponible sur le site internet de Generali Luxembourg : www.generali.lu

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peterelchen, L-2370 Hesperange
Grand-Duché de Luxembourg
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des groupes
d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu